

REGLEMENT INTERIEUR

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur s'applique sans distinction à tous les membres du club. Nul ne peut s'y soustraire puisqu'il est implicitement accepté lors de l'adhésion.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

Le Bureau peut prendre des sanctions en cas de non respect du règlement.

Les règles relatives aux conditions de fonctionnement du **BCER** sont valables pour une durée de 12 mois correspondant à la saison sportive.

Le règlement intérieur ne comporte pas de dispositions pratiques contraire aux statuts. Toutefois, en cas de litige, ce sont les statuts qui font loi.

Le règlement intérieur peut être modifié lors d'une réunion du Conseil d'Administration, avec ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le règlement intérieur est immédiatement applicable à titre provisoire. Il devient définitif après son agrément en Assemblée Générale.

CERTIFICAT MEDICAL

Ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club. La pratique des activités proposées par le **BCER** n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique du badminton. La mention « non contre indication à la pratique du badminton en compétition » est obligatoire. Les vétérans désireux de faire de la compétition devront en outre présenter un certificat spécifique, établi par un médecin du sport.

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBa assure en cas de blessures mais il est possible de souscrire une assurance individuelle complémentaire (se renseigner auprès des responsables du club ou compléter le document d'assurance joint par courrier à la licence).

En cas d'accident, le responsable de la séance prend toute mesure imposée par l'état de la victime avec, en cas de blessure avérée, appel aux pompiers. Si nécessaire, un rapport administratif est constitué à partir des déclarations de la victime et des personnes présentes.

RESPONSABILITE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club pendant leur créneau d'entraînement. Les parents ou responsables légaux doivent donc s'assurer que le responsable de la séance d'entraînement est présent avant de laisser l'enfant dont ils ont la responsabilité au gymnase.

A la fin du créneau horaire, les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club. Tout enfant désireux partir avant la fin du créneau ne peut le faire que sur présentation d'une autorisation parentale.

Les parents ou responsables légaux doivent venir chercher leur enfant sur le site ou aviser le club par écrit que l'enfant est autorisé à quitter le club seul ou avec une autre personne qu'eux.

Chaque séance est placée sous la responsabilité d'un des membres du Bureau ou d'une personne habilitée par le Bureau.

Les adhérents sont tenus de ne pas faire pénétrer de personnes extérieures au **BCER** dans le gymnase.

Le club décline toute responsabilité pour les accidents survenant aux personnes non autorisées à pénétrer dans le gymnase.

Pour limiter les risques de blessures, les adhérents doivent pratiquer un échauffement adapté au badminton à chaque début de séance, et des étirements en fin de séance.

RESPONSABILITES PARTICULIERES

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres :

1) Le Président

Le Président représente l'association auprès des Pouvoirs Publics, des élus, des administrations, et dans tous les actes de la vie civile. Il a qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense.

Le Président assure la stricte observation des statuts et du règlement intérieur. Il assure la bonne exécution des décisions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales. Il convoque le Bureau et le Conseil d'Administration toutes les fois que les intérêts de l'Association l'exigent. Il fixe les dates, heures, lieux et ordres du jour des réunions et dirige les débats. Dans l'intervalle des réunions du Conseil et du Bureau, il prend en cas d'urgence toutes les décisions nécessaires dont il rend compte au Bureau lors de la prochaine réunion.

Il a en charge les problèmes de discipline au sein de l'Association.

En cas d'absence ou d'impossibilité, il est remplacé par tout autre membre spécialement délégué par le Conseil d'Administration.

2) Le Secrétaire

Le secrétaire assure la tenue et la mise à jour du fichier des adhérents. Il tient à jour, en liaison direct avec le Président ou le trésorier, les effectifs de l'Association. En liaison avec le Président, le secrétaire assure le suivi et la transmission des articles destinés à la presse locale.

Le secrétaire a en charge l'organisation de l'Assemblée Générale de l'Association et s'assure, en liaison avec le président, de la mise en place des moyens nécessaires et du bon déroulement de la dite réunion.

Le secrétaire rédige les comptes-rendus des réunions de Bureau et des Assemblées Générales.

3) Le Trésorier

En liaison avec le Président, le trésorier tient ou fait tenir sous sa responsabilité, la comptabilité de l'Association, conformément au plan "comptable". Il est appelé à donner son avis sur tous les engagements de dépenses du Siège social et sur toutes autres questions financières du ressort de celui-ci.

A chaque réunion du Bureau et du Conseil d'Administration, il rend compte de la situation financière.

Il assure l'exécution des opérations financières régulièrement décidées par les instances compétentes.

Il tient à jour les documents comptables et les pièces justificatives.

Il encaisse les cotisations et les dépenses induites par toutes factures.

Il engage sa responsabilité en cas de mauvaise gestion ou d'engagement de dépense non conforme aux prévisions du Conseil d'Administration.

4) Le Responsable Technique

Le responsable technique prend en charge toute activité liée à la compétition et aux entraînements techniques.

A ce titre il est responsable de l'inscription des adhérents dans les tournois officiels.

Il représente le club vis-à-vis des instances départementales pour tout sujet traitant de la compétition.

Il prend en charge la composition des équipes d'Interclubs avec le capitaine de chacune d'elles.

Il est responsable de l'organisation des tournois officiels à Ensuès.

Il est responsable des programmes d'entraînement proposés aussi bien aux compétiteurs qu'aux adhérents pratiquant une activité loisir.

5) Le Responsable de la section « jeunes »

Le responsable de la section « jeunes » prend en charge l'activité liée à la pratique du badminton pour des enfants âgés de dix à quatorze ans (catégories benjamins et minimes). Le bureau se réserve le droit d'accepter l'inscription d'enfants plus jeunes, en fonction du nombre d'enfants inscrits en début de saison.

Le responsable « jeunes » prend en charge les entraînements « initiation » et s'assure de la disponibilité d'un DIB (Diplômé Initiateur Badminton) lors de chaque séance.

Il met en place un programme de formation de nouveaux initiateurs, si le nombre d'adhérents le nécessite.

CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents. Pour la saison 2008/2009, nous proposons:

- Mardi de 19H15 à 20H30 pour les adultes
- Vendredi de 20H30 à 22H30 pour les adultes
- Samedi de 9H00 à 10H30 pour les enfants et de 10H30 à 12H00 pour les adultes

VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables.

COTISATIONS

Pour la saison 2008-2009, elle était de 60€. Le montant de la cotisation est révisable à chaque assemblée générale.

Le montant est perçu en chèque (à l'ordre du **BCER**).

La cotisation est versée pour l'année et n'est pas remboursable en cas de démission de l'adhérent, sauf en cas de démission pour raison médicale (certificat médical) ou pour raison professionnelle (certificat de l'employeur). Le remboursement intervient alors sur décision du Bureau, au prorata des séances déjà effectuées

La cotisation englobe la licence fédérale et les frais liés au fonctionnement du club.

COMPETITIONS

Les compétitions Interclubs départementales (D2, D3) sont prises en charge par le club. Les volants sont fournis pour ces tournois. Les autres compétitions départementales ou régionales sont à la charge des compétiteurs. Les inscriptions sont faites par le club.

Cas des désistements aux tournois

On distingue :

- le désistement jusqu'à la Date Limite d'Inscription (DLI) : tout membre peut se désister librement en informant le responsable inscription tournoi.
- le désistement au-delà de la DLI et avant le Tirage Au Sort (TAS) : le membre, qui veut se désister, doit entrer personnellement en contact avec les organisateurs du tournoi. Le responsable inscription tournoi ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur.
- le forfait (WO) au-delà du TAS et avant le début de la compétition : le membre qui veut se désister doit entrer personnellement en contact avec les organisateurs du tournoi. Le responsable inscription tournoi ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur. Son inscription ne fait pas l'objet d'un remboursement de la part des organisateurs du tournoi. Le membre doit se mettre en contact avec les instances de la ligue du Centre de Badminton pour justifier son WO
- WO pour raison médicale : le membre doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais. En aucun cas, le responsable inscription tournoi ne s'occupe des démarches à mettre en œuvre suite à un désistement ou au-delà du DLI.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

Le club met une raquette à la disposition des nouveaux arrivants. Au-delà d'un mois, l'adhérent doit avoir son matériel personnel.

L'installation et le rangement du matériel sont assurés par les adhérents.

Les volants plastiques sont fournis par le club. Les joueurs qui le souhaitent peuvent utiliser des volants en plumes, non fournis par le club.

Les adhérents doivent respecter la propreté des installations mises à leur disposition. En particulier, ils doivent porter des chaussures spécifiques conformes à la pratique du sport en salle. De plus, chaque adhérent jouant avec des volants en plumes est tenu d'assurer la propreté du gymnase à la fin de la séance (ramassage des plumes).

COMMUNICATION

Consultation systématique du tableau d'information : fermeture exceptionnelle, tournois, stages...

Les informations relatives aux déroulements des séances, des compétitions et des manifestations du club sont publiées sur notre site Internet **www.badmintonensues.fr**

L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur le site internet du club, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord.

Les adhérents jeunes ne figureront pas sur le site.

VOL

Le club recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions et décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte pendant les séances.

Tout adhérent surpris en train de voler, de fumer ou de dégrader les installations du gymnase ou des vestiaires, se verra infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du **BCER** sans remboursement de la cotisation.

FONCTIONNEMENT

Règle de vie commune

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...)

Assemblée générale

Les assemblées générales sont en principe prévues en fin de saison. Pour connaître le fonctionnement de l'AG, se reporter au titre IV des statuts de l'association.

Membres actifs

Vous faites partie du club en tant que membre actif le jour où vous vous inscrivez à l'association.

Jeunes

Pour les adhérents mineurs, une autorisation parentale est exigée.

Le club limite théoriquement le nombre d'adhésions à 20 pour permettre un taux d'encadrement suffisant et de bonnes conditions d'entraînement.

Les cours sont dispensés par des moniteurs bénévoles ayant obtenus une formation de la Fédération Française de Badminton.

Les cours sont dispensés aux enfants âgés de dix à quatorze ans (benjamins et minimes).

Les cours ont lieu tous les samedis matins, hors congés scolaires et jours fériés. Certaines séances peuvent être supprimées, pour cause d'indisponibilité du gymnase. Les parents sont alors informés de ces dates sur le site Internet ou directement par téléphone si le délai est trop court.

Les séances durent une heure et demi et commencent à 9h00 précises.

L'enfant doit être équipé d'une tenue de sport adaptée à la pratique du badminton (chaussures spécifiques à la pratique du sport en salle, notamment).

Les parents sont tenus de récupérer leur enfants, à la fin de chaque séance (vers 10h30).

Adultes

Le club peut accueillir en même temps sur le terrain 20 personnes maximum (5 terrains tracés). En cas de forte influence, un roulement est demandé aux joueurs et les simples sont déconseillés.

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et du respect de l'adversaire.

Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé au **BCER** qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...).

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement.

En cas de problème ou de non respect du règlement, le responsable de la séance prendra les dispositions nécessaires afin que celle-ci puisse continuer normalement.

Signatures :

Le Président

Vincent GRAND
8, lotissement des Canetons
13700 MARIIGNANE



Le Secrétaire

Bernard CHAPPE
2, Impasse des Cigales
13820 ENSUES LA REDONNE

